

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0558/PR/MI portant abrogation de l'Arrêté n° 94-0848/PRE du 17/08/1994 relatif au déclassement de partie Nord de l'Avenue Bir-Hakeim.

n° 2001-0558/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
28 juillet 2001

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2001

Date du numéro
31 juillet 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du Domaine Public

VU La loi n°173/AN/91/2è L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'État

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'arrêté n°94-0848/PRE du 17 août 1994 portant modification de l'Avenue Bir-Hakeim et relatif au déclassement de sa partie Nord entre la rue de Genève et l'Avenue de l'Administrateur Bernard est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
P.O Le Ministre des Affaires Présidentielles
chargé de la Promotion des Investissements*

